



# Extrait du registre des arrêtés du Maire

Accusé de réception en préfecture  
044-214401291-20230901-arr2023-039P-AI  
Date de télétransmission : 04/09/2023  
Date de réception préfecture : 04/09/2023

## **ARRÊTÉ PERMANENT N° 2023-039P de délégation de signature à Mme Lisa COTTARD, Responsable du pôle Animations, Vie Associative et Sport**

### **Le Maire de la commune de Pont-Château**

**Vu** l'article L 2122.19 du Code général des collectivités territoriales, selon lequel le Maire peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux responsables de services communaux,

**Vu** l'arrêté municipal n°2020-021P, en date du 27 mai 2020, donnant délégation de signature à M. Maxime LERAT, Responsable du pôle Animations, Vie Associative et Sport de la Commune ;

**Considérant** que depuis le 31 juillet 2023 Mme Lisa COTTARD occupe le poste de Responsable du pôle Animations, Vie Associative et Sport de la Commune en lieu et place de M. Maxime LERAT ;

**Considérant** la nécessité de faciliter la gestion quotidienne des services ;

## **ARRÊTE :**

**ARTICLE 1** L'arrêté municipal n°2020-021P, en date du 27 mai 2020 est abrogé.

**ARTICLE 2** Délégation de signature est donnée, sous la surveillance et la responsabilité de Mme le Maire, à Mme Lisa COTTARD, responsable du pôle Animations, Vie Associative et Sport de la Commune.

**ARTICLE 3** Mme Lisa COTTARD est autorisée, dans le cadre de ses fonctions de responsable du pôle Animations, Vie Associative et Sport, à signer les bons de commandes liés à son activité à hauteur d'un montant maximum de 1 000€ H.T.

**ARTICLE 3** Mme le Maire et M. le Directeur général des services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à M. le Préfet de Loire-Atlantique, ainsi qu'à Monsieur le Responsable de la Trésorerie de Pont-Château, notifié à l'intéressée et publié sur le site internet de la Commune.

Pour extrait conforme au registre,  
fait à Pont-Château, le 1<sup>er</sup> septembre 2023  
le Maire,  
Danielle CORNET.



Prénom – Nom de l'auteur : Danielle CORNET  
Qualité de l'auteur : Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

- De la transmission au contrôle de légalité le : 4/09/2023
- De la notification le :  
Signature Mme Lisa COTTARD

- De la publication le : 4/09/2023

*Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale (6 allée de l'île Gloriette – C.S 24111-44041 NANTES CEDEX) ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Un recours gracieux pourra préalablement être réalisé dans le même délai auprès de la Mairie, place Dominique David, 44160 Pont-Château.*